



Ville de *PINCOURT*

Info Pincourt, Volume 18 · Numéro 3

Élection générale—1^{er} novembre 2009

Guide de l'électeur

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Le terme de quatre (4) ans de votre conseil municipal se terminera à l'automne 2009. En ma qualité de greffière de la Ville de Pincourt, j'assume la présidence de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009.

Nous vous rappelons **que l'électeur, lors du vote, a l'obligation de s'identifier en présentant l'un des documents suivants :**

- o sa carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec
- o son permis de conduire ou son permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec
- o son passeport canadien
- o son certificat de statut d'indien
- o sa carte d'identité des Forces armées Canadiennes

Le territoire de la Ville de Pincourt est divisé en **districts** électoraux numérotés de 1 à 6. Pour connaître votre district électoral, vérifiez sur la liste électorale après son dépôt le 2 octobre 2009, sur l'avis que vous recevrez par la poste reproduisant les mentions qui vous concernent ou sur le site WEB de la Ville de Pincourt au www.villepincourt.qc.ca à l'onglet « Élection générale 2009 » dans la section « Vie démocratique ».

Pour l'élection générale cette année, vous pourrez exercer votre droit de vote à **un seul endroit**, soit l'école secondaire du Chêne-Bleu, au 225, boulevard Pincourt, Pincourt, le 1^{er} novembre 2009. Toutefois, le vote par anticipation se tiendra le 25 octobre 2009 à l'Omni-Centre, au 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt.

Vous êtes priés de lire attentivement et de conserver jusqu'au jour du scrutin cette édition spéciale d'Info-Pincourt qui résume les principales informations que nous avons recueillies pour vous et qui identifie les dates importantes pour les électeurs et les candidats éventuels.

Le bureau de la présidente d'élection est situé à l'hôtel de Ville, au 919, chemin Duhamel, Pincourt. Les heures d'accueil sont de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h du lundi au vendredi. Le bureau sera ouvert sans interruption de 9 h à 16 h 30, le vendredi 2 octobre 2009.

J'ai nommé madame Danielle Carbonneau à titre de secrétaire d'élection et madame Céline Legault à titre d'adjointe à la présidente d'élection.

La trésorière responsable, entre autres, de la vérification des dépenses des candidats est madame Nathalie Boisvert.

Nous sommes disponibles pour répondre à toutes vos questions au 453-8981, poste 354. Vous pouvez nous laisser un message détaillé et nous retournerons votre appel dans les meilleurs délais.

La présidente d'élection

Nicole Drouin, greffière



Le candidat

Qui peut se présenter au poste de maire ou de conseiller ?

- Toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville de Pincourt et y est domiciliée ou réside de façon continue ou non depuis le 1^{er} septembre 2008.
- La loi prévoit certains motifs d'inéligibilité. Le directeur général des élections peut vous renseigner sur ces motifs.
- Attention ! Les candidats indépendants et les partis politiques sont assujettis aux règles de la loi pour les dépenses électorales, le financement ainsi que la formation de partis politiques, entre autres :
 - ✓ À compter du 1^{er} janvier de l'année d'élection, un électeur qui s'engage à se présenter candidat doit faire une demande d'autorisation s'il veut recueillir des contributions politiques et effectuer des dépenses.
 - ✓ Seuls les électeurs de la municipalité ont le droit de faire des contributions politiques.
 - ✓ Les dépenses électorales des partis et des candidats indépendants sont limitées.
 - ✓ Un représentant officiel et/ou un agent officiel doivent être désignés par le parti politique ou le candidat indépendant.

Nous invitons les candidats indépendants éventuels à communiquer avec la trésorière de la Ville ou avec le directeur général des élections du Québec (DGÉ) au 1-800-463-4385 ou sur le site www.electionsquebec.qc.ca pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Comment peut-on se présenter à un poste de membre du conseil ?

- Les formulaires de déclaration de candidature sont disponibles au bureau de la présidente d'élection.
- Toute personne éligible peut poser sa candidature à un poste de maire ou de conseiller en produisant une déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection, 919, chemin Duhamel, Pincourt, entre le 18 septembre et le 2 octobre 2009, à 16 h 30.

Candidats élus sans opposition

- La proclamation des candidats élus sans opposition sera faite dans le bureau de la présidente d'élection vendredi le 2 octobre 2009 après 16 h 30.
- Copie de la proclamation sera transmise aux candidats élus sans opposition par la présidente d'élection au plus tard lundi le 5 octobre 2009.

Pour former un parti politique, veuillez communiquer avec le directeur général des élections du Québec, service du financement, au numéro de téléphone : 1-866-225-4087 ou sur le site www.electionsquebec.qc.ca.

Séance de formation pour les agents officiels

La Direction du financement des partis politiques, du bureau du Directeur général des élections, offrira une activité de formation destinée aux agents officiels des partis politiques et des candidats indépendants autorisés. Cette activité de formation vise à sensibiliser ces personnes sur les points suivants :

- Les grandes règles applicables en matière de financement et de contrôle des dépenses électorales
- Les responsabilités respectives de chaque intervenant concerné
- Les actions et les gestes à poser pendant et après une période électorale
- Les applications Web relatives aux rapports à produire

Cette activité se tiendra, entre autres, aux endroits suivants :

	Ville de formation	Coordonnées de l'endroit de formation	Date de la formation
En français	Pincourt	Omni-Centre 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt	Lundi 28 septembre 2009 à 19 h
En anglais	Sainte-Anne-de-Bellevue	Centre Harpell 60, rue St-Pierre, Ste-Anne-de-Bellevue	Mercredi 23 septembre 2009 à 19 h

L'électeur

Qui peut voter ?

Seul un électeur qui, au moment de voter, **est inscrit sur la liste électorale** de la Ville de Pincourt a le droit de voter.

Qui peut être inscrit sur la liste électorale?

Toute personne qui est un électeur a le droit d'être inscrite sur la liste électorale.

Un électeur est une personne physique qui, le jour du scrutin, est majeure et qui, le 1^{er} septembre 2009, est de citoyenneté canadienne, n'est frappée d'aucune incapacité légale et remplit une des trois (3) conditions suivantes :

1. Être domiciliée sur le territoire de la Ville de Pincourt et, depuis au moins 6 mois, au Québec
2. Être, depuis au moins 12 mois, propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Pincourt
3. Être, depuis au moins 12 mois, occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Pincourt

Pour le propriétaire unique non domicilié d'un immeuble, l'occupant d'un établissement d'entreprise, le copropriétaire indivis non domicilié d'un immeuble et le cooccupant d'un établissement d'entreprise, veuillez consulter l'avis public qui vous a été transmis, qui sera publié dans le journal local au mois d'octobre 2009 et qui sera disponible sur le site Web de la Ville de Pincourt.

Une personne morale, une corporation, une société ou une association ne peut être inscrite sur la liste électorale et par conséquent n'a pas le droit de voter.

Attention ! N'oubliez pas que vous devez vous identifier au moment de voter

Pour pouvoir voter lors des élections, **en plus de devoir être inscrit sur la liste électorale, vous devez obligatoirement vous identifier** en présentant l'un des documents suivants : La carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec, le permis de conduire ou le permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, le passeport canadien, le certificat de statut d'indien ou la carte d'identité des Forces Armées Canadiennes.

Si vous n'avez pas en votre possession l'un de ces documents, vous devrez vous diriger vers la table de vérification de l'identité des électeurs pour assermentation. On vous demandera alors de déclarer que vous êtes bien l'électeur inscrit sur la liste électorale, que vous avez le droit d'être inscrit à l'adresse qui y apparaît et de signer le serment prévu à cette fin. Vous devrez également présenter des pièces d'identités supplémentaires ou être accompagné d'une personne pouvant vous identifier et possédant les pièces d'identité ci-haut mentionnées.

La liste électorale

Confection de la liste électorale

La liste électorale sera déposée par la présidente d'élection au plus tard le 2 octobre 2009. Cette liste pourra être consultée à compter du 9 octobre 2009 à :

L'hôtel de Ville de Pincourt, 919, chemin Duhamel, Pincourt

Attention !

Vers le 9 octobre 2009, vous recevrez par la poste un avis reproduisant les mentions qui vous concernent et qui sont inscrites à la liste électorale ainsi que la procédure à suivre pour demander, le cas échéant, leurs modifications ou votre inscription à la liste.

Révision de la liste électorale

Quiconque constate :

- ◇ Qu'il n'est pas inscrit sur la liste électorale alors qu'il devrait l'être
- ◇ Qu'il y est inscrit alors qu'il ne devrait pas l'être

◇ Qu'il est inscrit sur la liste électorale à l'égard d'un domicile, d'un immeuble ou d'un établissement d'entreprise alors qu'il devrait l'être à l'égard d'un autre

peut se présenter devant la commission de révision pour faire une demande :

- ◇ D'inscription (deux pièces justificatives seront exigées, une avec le nom, le prénom et la date de naissance, l'autre avec le nom et l'adresse du domicile)
- ◇ De radiation
- ◇ Les deux à la fois selon le cas

Un électeur peut également se présenter devant la commission pour faire une demande de correction de toute erreur dans l'inscription de son nom, de son adresse ou de sa date de naissance.

Une demande de **révision** peut être faite par l'électeur lui-même, un parent, le conjoint de l'électeur y compris le conjoint de fait ou une personne qui cohabite avec lui.

Une demande de **radiation** peut aussi être faite par une personne inscrite sur la liste électorale dans la même section de vote que l'électeur à radier.



La liste électorale (suite)

Attention ! Il faut absolument se présenter en personne à la commission

Où et quand s'adresser à la commission de révision ?

Omni-Centre de Pincourt, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt

Mardi 13 octobre 2009 entre 19 h et 22 h
 Mercredi 14 octobre 2009 entre 19 h et 22 h
 Jeudi 15 octobre 2009 entre 19 h et 22 h
 Samedi 17 octobre 2009 entre 10 h et 17 h 30

**Attention ! Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale
et c'est votre responsabilité de vous assurer que vous y êtes inscrit**

Recherche de personnel électoral

Si vous êtes bilingue...

Vous devez également être disponible pour une soirée de formation dans la semaine du 18 octobre.

Si vous possédez une expérience pertinente...

Vous pouvez dès maintenant nous faire connaître votre intérêt à travailler pour les élections municipales du 1^{er} novembre prochain pour les postes de :

Vous n'avez qu'à communiquer avec :

Madame Céline Legault au (514) 453-8981 poste 354

- ✓ Membres de la commission de révision (du 13 au 22 octobre 2009 – horaire à déterminer). Vous devez également être disponible pour une formation dans la semaine du 4 octobre 2009.

De plus, vous pouvez nous faire parvenir vos coordonnées :

Courriel : greffepincourt@videotron.ca
 Télécopieur : (514) 453-8401
 Courrier : 919, chemin Duhamel
 Pincourt (Québec) J7V 4G8

ou

- ✓ Scrutateurs, secrétaires, préposés à l'information, membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur (les 25 octobre et 1^{er} novembre 2009)

Vous pouvez également remplir un formulaire en ligne sur le site de la Ville au www.villepincourt.qc.ca à l'onglet « Élection générale 2009 » de la section « Vie démocratique ».

Le vote

Vote par anticipation

25 octobre 2009 de midi à 20 h

Où ?

Omni-Centre de Pincourt,
375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt

Jour du scrutin

1^{er} novembre 2009 de 10 h à 20 h

Où ?

École secondaire du Chêne-Bleu,
225, boulevard Pincourt, Pincourt

Les résultats du scrutin

- ◇ Seront annoncés par la présidente d'élection le 1^{er} novembre 2009 à l'école secondaire du Chêne-Bleu dès que le recensement des votes sera terminé
- ◇ Seront transmis aux médias dès qu'ils seront connus
- ◇ Seront affichés à l'hôtel de Ville et à l'Omni-Centre
- ◇ Seront publiés officiellement dans le journal local dans la deuxième semaine de novembre 2009